



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **16 décembre 2013**

Délibération n° 2013-4311

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Charly

objet : Mise en place d'un centre de coworking sur la Commune - Soutien au lancement du centre - Attribution d'une subvention à l'association Club Melchior

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 décembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Jacquet), MM. Philip (pouvoir à M. Corazzol), Arrue (pouvoir à Mme David M.), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Genin (pouvoir à M. Millet), Muet (pouvoir à M. Bolliet), Ollivier (pouvoir à M. Guimet), Mme Palleja, MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Peytavin, Ait-Maten, M. Louis.

Conseil de communauté du 16 décembre 2013**Délibération n° 2013-4311**

commission principale : développement économique

commune (s) : Charly

objet : **Mise en place d'un centre de coworking sur la Commune - Soutien au lancement du centre - Attribution d'une subvention à l'association Club Melchior**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2009, une réflexion prospective sur de nouvelles organisations de travail à distance liant entreprises et territoire, est conduite par la mission "temps et services innovants" de la direction de la prospective et du dialogue public de la Communauté urbaine de Lyon avec les acteurs économiques et associatifs du territoire. Cette réflexion a permis d'identifier de nouvelles formes de travail adaptées aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire et la mise en place possible de "tiers-lieux", véritables lieux d'innovation et de travail. Ces lieux, centres de télétravail, ou "centre de coworking" permettent aux salariés, auto-entrepreneurs, ou start-up de travailler, quelques jours par semaine ou plus, non plus en entreprises ou en solo mais depuis des lieux équipés, dans une démarche collaborative et coproductive, créant ainsi une nouvelle économie numérique.

a) - Objectifs

Il s'agit d'une démarche globale sur le "travail à distance, travail partagé" qui s'appuie sur des actions plurielles avec :

- 1) - la mise en place d'un centre de coworking en périphérie lyonnaise sur la Commune de Charly, avec le soutien de l'association Club Melchior,
- 2) - la participation à 2 études sur le "travail nomade" : l'une conduite en partenariat avec Chronos, cabinet spécialiste de la question, (enquête auprès de décideurs publics), l'autre par la délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), sur les opportunités de développer le télétravail sur le territoire,
- 3) - accompagner la création de lieux de travail partagé, les faire évoluer vers de vrais lieux de coworking, lieux innovants d'intelligence collaborative. Pour cela, la Communauté urbaine poursuit la mise en réseaux des centres de coworking de l'agglomération et du pôle métropolitain afin de donner de la cohérence et de la structuration aux différents lieux existants.

Cette démarche vise à positionner le territoire de la Communauté urbaine comme un territoire innovant et ainsi :

- diminuer les déplacements domicile-travail, en évitant les pertes de temps dans les transports en commun et renforcer une mobilité durable,
- accompagner des porteurs de projets et mettre en réseau des professionnels du territoire,
- permettre aux start-up de se lancer sur des lieux propices à la collaboration et la coproduction d'idées innovantes,

- répondre aux besoins des entreprises locales, et en particulier des auto-entrepreneurs,
- permettre une meilleure articulation des temps de vie des salariés, vie professionnelle et vie privée.

La présente délibération concerne le point 1) : soutien de la Communauté urbaine au lancement d'un centre de coworking en péri-urbain, de 350 mètres carrés, pouvant accueillir 30 postes de travail. Ce centre sera doublé d'un centre de ressources sur le travail mobile doté d'un observatoire du travail mobile visant à analyser et mesurer les pratiques de travail innovantes et performantes. Des ateliers technologies de l'information et de communications (TIC) seront mis en place à destination des habitants.

Le soutien de la Communauté urbaine ne concerne que la phase de lancement, le modèle économique de ce centre sera ensuite basé sur des fonds privés. Il s'agit d'un soutien à l'innovation, visant à accompagner le centre pour lui permettre d'être un centre de coworking. Pour cela, il bénéficiera du travail effectué par la Communauté urbaine dans le cadre de la mise en réseau des centres de coworking du pôle métropolitain.

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la mise en place de ce centre de coworking a déjà fait l'objet de soutien de la Communauté urbaine pour la réalisation d'études de faisabilité et de pré-opérationnalité. Ainsi, par délibération n° 2011-2554 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a attribué, au profit de la Commune de Charly, une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 620 € pour l'année 2011.

b) - Bilan

Ces études préalables ont permis d'affiner le projet et de trouver des partenaires utilisateurs locaux. Elles ont également débouché sur la création d'une association, le Club Melchior : la déclaration de création de l'association du Club Melchior a été effectuée en Préfecture du Rhône le 7 novembre 2012. Elle réunit des partenaires publics (Communauté urbaine de Lyon et Région Rhône-Alpes) et privés (Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL), Ecole de management de Lyon -EMLyon-, Confédération générale des petites et moyennes entreprises -CGPME-, Mouvement des entreprises de France -MEDEF-) partageant le même souhait : travailler autrement. Les objectifs du Club Melchior sont de faciliter les coopérations pour la mise en place du centre et d'attirer les talents en devenant la référence en France du travail à distance.

c) - Programme d'actions

Il s'agit de créer un espace économique qui intégrera des services dédiés au travail mobile, à distance et collaboratif : espace de coworking pour les habitants - salariés travaillant à distance et pour les entrepreneurs ou les start-up, lieu de formations, et centre de ressources sur le management à distance.

Pour animer cette démarche, le Club Melchior a en charge un travail "amont" visant à lancer le centre, qui sera pérennisé sur un modèle privé. Il s'agira d'organiser, entre autres, les "rencontres Melchior, travailler autrement", en amont de l'ouverture du centre prévue en 2014. Pour mener à bien ce lancement, l'association Club Melchior demande le soutien financier de la Communauté urbaine à hauteur de 30 000 €.

Ce projet figure à la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) passée avec la Région Rhône-Alpes dans l'axe "expérimentation de services innovants", permettant ainsi de bénéficier de subventions régionales pour ce projet sur du budget d'investissement à hauteur de 50 % des dépenses d'investissement engagées ; en contrepartie 10 % de subventions de la Communauté urbaine sont demandées, sur les dépenses de fonctionnement de ce projet.

Budget prévisionnel de la mise en place du centre de coworking :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
communication Rencontres	20 000	Communauté urbaine de Lyon	30 000
accompagnement Econum : mise en place d'un Observatoire et formations	20 000	adhésions, recettes Rencontres	10 000
accompagnement Coop alternatives : montage des Rencontres Melchior et création de boîte à outils	30 000	partenariats	30 000

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Club Melchior,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Club Melchior définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 341 - fonction 020 - opération n° 0P02O2036.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2013.